

Le 20 décembre 2018, à 18 heures, les membres adhérents de l'association CARE France se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation de la Présidente en date du 1er décembre 2018. La réunion s'est tenue à Paris dans les locaux du Cabinet Jeantet et Associés à Paris 16ème. L'Assemblée est présidée par Loraine Donnedieu de Vabres-Tranié, assistée de Cristian Tabacaru, Trésorier, et de Bernard de La Villardière, Vice-Président faisant office de Secrétaire Général de l'AG. Une feuille de présence est signée par tous les membres présents, avec mention des membres représentés, et est annexée au présent procès-verbal. La feuille de présence permet de constater que 19 membres sont présents et 34 membres représentés. 64 membres sont à jour de leur cotisation sur les 251 membres actifs destinataires de la convocation à l'Assemblée.

Loraine Donnedieu de Vabres-Tranié accueille les adhérents, et présente les Administrateurs. Elle souhaite la bienvenue aux Commissaires aux Comptes, Geneviève Mansard-Collin et Jean Morard, ainsi qu'à la représentante du Comité du Don en Confiance, Bérengère de Beaucoudrey. Loraine Donnedieu de Vabres-Tranié rappelle l'ordre du jour sur lequel l'Assemblée Générale est appelée à délibérer.

La proposition d'ordre du jour est approuvée à l'unanimité.

La Présidente indique qu'aucune remarque n'a été faite sur le procès-verbal de l'Assemblée Générale précédente et propose d'approuver celui-ci.

Le procès verbal de l'Assemblée Générale du 29 mars 2018 est approuvé à l'unanimité.

Loraine Donnedieu de Vabres-Tranié présente le rapport moral de l'Association.

Philippe Lévêque, directeur général, présente un panorama des activités de cette dernière année.

Cristian Tabacaru présente le rapport financier de l'exercice 2018 et le budget 2019.

Madame Mansard-Collin, commissaire aux comptes (société COFICOM), présente son rapport général et certifie les comptes annuels sans réserve. Elle présente également son rapport sur les conventions, précisant que l'Association n'a conclu aucune convention réglementée.

Loraine Donnedieu de Vabres-Tranié donne la parole aux adhérents pour toute question sur les points abordés et les échanges débutent.

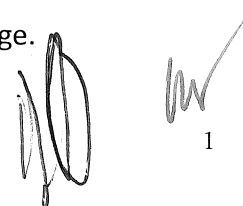
Au nom du Conseil d'Administration qui l'a approuvé lors de sa réunion de novembre 2018, Philippe Lévêque soumet à l'assemblée le projet de révision du projet stratégique de l'association pour 2022 (un résumé du projet est remis aux participants).

Le projet s'articule autour de 5 axes qui présentés décrits en détail :

- Des opérations et une programmation de qualité
- Réussir le virage numérique
- Avoir un modèle économique soutenable
- Être plus visibles dans notre écosystème
- L'épanouissement de chacun

Le projet prévoit une croissance de l'association qui devrait l'amener à des ressources entre 40 et 45 millions d'euros en 2022. Pour se libérer en partie des contraintes bureaucratiques grandissantes des bailleurs institutionnels, l'association se donne pour objectif ambitieux d'atteindre 10 millions d'euros de fonds non affectés venant des particuliers en 2022. Les réserves seront utilisées pour financer cet effort ainsi que la transition numérique de l'association.

Loraine Donnedieu de Vabres-Tranié déclare la discussion ouverte, et le débat s'engage.



Bernard de La Villardière met aux voix les propositions de résolutions.

Première résolution :

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport moral de la Présidente, le rapport financier du Trésorier et le rapport du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2018.

Deuxième résolution :

L'assemblée générale donne quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice clos le 30 juin 2018.

Troisième résolution :

L'assemblée générale décide

- d'affecter la somme de 7.176 € à la réserve de compensation carbone : estimation des émissions de tonnes équivalent carbone de l'association en 2018 soit 184 Tec, valorisées à 39 euros la tonne (prix de référence dans la loi de finance 2018).
- d'affecter à la réserve générale le résultat de l'exercice (245.121 euros) diminué des 7.176 € affectés à la réserve de compensation carbone, soit une affectation de 237.945€.

Quatrième résolution :

L'assemblée générale approuve le plan d'action et le budget 2019.

Cinquième résolution :

L'assemblée générale maintient la cotisation annuelle à 40 euros.

Sixième résolution :

L'assemblée générale approuve la révision proposée du projet stratégique 2022.

Septième résolution :

L'assemblée générale fixe à 14 le nombre maximum d'administrateurs pour l'année 2018-2019.

Huitième résolution :

L'assemblée générale remercie Madame Michèle Ramniceanu pour son fidèle et généreux engagement aux côtés de CARE France et de SERA Romania.

L'assemblée générale réélit Madame Morgane Miel et élit Monsieur Othmane Bekkari aux fonctions d'administratrice / administrateur pour une période de quatre ans qui prendra fin lors de la réunion de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2022.

Lorraine Donnedieu de Vabres-Tranié remercie les membres de l'association, les membres du Conseil et les équipes du Siège et du Terrain pour leur confiance.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Lorraine Donnedieu de Vabres-Tranié déclare la séance levée à 20 heures.

De tout ce qui précède, il est dressé procès-verbal envoyé à tous les adhérents et publié sur le site internet de l'association.

Paris, le 21 décembre 2018



Lorraine Donnedieu de Vabres-Tranié
Présidente



Bernard de La Villardière
Vice-Président